

La notion de « consentement » en débat

Category: Féminisme

écrit par jmfouquer | 21 mai 2024

Notre camarade Aline a assisté, lundi 13 mai, à une réunion publique de la députée Les Écologistes/Nupes de Loire-Atlantique Julie Laernoës. La discussion portait sur le thème « où en sont les droits des femmes ? ». La question du consentement a été abordée. Voilà ses réactions.

Droits des femmes : la notion de « consentement », retour sur un débat

Par **Aline Chitelman**, le 20 mai 2024.

J'ai assisté lundi dernier à une réunion publique de la députée Les Écologistes/Nupes de ma circonscription, Julie Laernoës, sur le thème « où en sont les droits des femmes ? »

Le consentement était un des volets abordés, avec Dominique Raimbourg avocat, ex-député PS, et ancien membre, puis président de la commission des lois, et une avocate spécialisée dans la défense des femmes victimes de violences, Anne Bouillon, avec qui les associations travaillent.

Ce que j'en ai retiré de fort :

– Dans le patriarcat, les actes sexuels sont réputés consentis sauf... s'il y a violence, surprise, contrainte ou menace (la loi Belge y ajoute la notion de ruse), pour ce qu'on désigne comme des viols simples, et avec 14 critères supplémentaires pour les viols aggravés (handicap, minorité, personne ayant autorité, famille...),

– La notion de consentement rencontre des limites : peut-on consentir à l'illégal (mauvais traitements, atteintes à la dignité humaine) ? Consentir n'enlève rien au fait que ce soit illégal (par exemple, dans un autre domaine : vendre un rein).

– Prouver le consentement déplace la focale sur la victime et ignore les effets de la sidération, de la dissociation : elle n'a pas crié, elle ne s'est pas débattue, elle ne m'a pas griffé, etc.

– Le viol conjugal a été une construction des tribunaux pour répondre à une mobilisation contre survivance du « devoir conjugal »

[...]

Pour lire la suite de l'article sur la notion de consentement...